

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TERREBONNE

AVIS DE CONVOCATION

A : M. Jean-Marc Robitaille	M. Marc Campagna
Mme Nathalie Bellavance	M. Frédéric Asselin
M. Daniel L'Espérance	M. Clermont Lévesque
Mme Marie-Claude Lamarche	M. Jean-Luc Labrecque
M. Réal Leclerc	M. Sylvain Tousignant
M. Denis Poitras	M. Michel Lefebvre
M. Michel Morin	M. Stéphane Berthe
M. Paul Asselin	M. Jean-Guy Sénécal
Mme Marie-Josée Beaupré	

Mesdames,
Messieurs,

Conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes*, vous êtes convoqués à une séance extraordinaire qui se tiendra le **LUNDI 14 JUIN 2010 À 19H30** en la salle du Conseil de l'édifice Louis-Lepage, au 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne.

Il y sera pris en considération les sujets suivants :

1. Ouverture de la séance (252-06-2010);
2. Adoption de l'ordre du jour (253-06-2010);
3. Consultation publique :
 - 3.1 règlement modifiant le règlement de zonage 1001 – augmentation du nombre d'étages maximal et enlèvement des dispositions relatives aux aires d'isolement et à la charte de lotissement applicables aux usages institutionnels de la classe C (utilitaires) dans la zone 8864-95, afin de permettre l'agrandissement du Cégep régional de Lanaudière ;
4. Période de questions;
5. Levée de la séance (254-06-2010).

Donné à Terrebonne, ce 11^e jour du mois de juin 2010.

Le greffier,

Denis Bouffard, avocat

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TERREBONNE**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
14 JUIN 2010**

Séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Terrebonne, tenue le 14 juin 2010, à 19h30, en la salle du Conseil de l'édifice Louis-Lepage, au 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne, sous la présidence du maire Monsieur Jean-Marc Robitaille, et à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

Nathalie Bellavance	Marc Campagna
Daniel L'Espérance	Frédéric Asselin
Marie-Claude Lamarche	Clermont Lévesque
Réal Leclerc	Jean-Luc Labrecque
Denis Poitras	Sylvain Tousignant
Michel Morin	Michel Lefebvre
Paul Asselin	Stéphane Berthe
Marie-Josée Beaupré	Jean-Guy Sénécal

tous formant quorum.

Étaient également présents Monsieur Denis Levesque, directeur général, Monsieur Luc Papillon, directeur général adjoint, et Me Denis Bouffard, greffier.

RÉSOLUTION NO : 252-06-2010

PROPOSÉ PAR : Marie-Claude Lamarche

APPUYÉ PAR : Marie-Josée Beaupré

QUE la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 253-06-2010

PROPOSÉ PAR : Marc Campagna

APPUYÉ PAR : Jean-Luc Labrecque

QUE l'ordre du jour, tel que transmis aux membres du Conseil municipal sur l'avis de convocation, soit adopté

ADOPTÉ

Le Maire, Monsieur Jean-Marc Robitaille, et Monsieur Daniel Sauriol, directeur à l'aménagement du territoire, expliquent le projet de règlement et entendent les personnes qui désirent s'exprimer.

- règlement modifiant le règlement de zonage 1001 – augmentation du nombre d'étages maximal et enlèvement des dispositions relatives aux aires d'isolement et à la charte de lotissement applicables aux usages institutionnels de la classe C (utilitaires) dans la zone 8864-95, afin de permettre l'agrandissement du Cégep régional de Lanaudière .

RÉSOLUTION NO : 254-06-2010

PROPOSÉ PAR : Paul Asselin

APPUYÉ PAR : Stéphane Berthe

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉ

Maire

Greffier

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TERREBONNE**

**SÉANCE ORDINAIRE
14 JUIN 2010**

Séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Terrebonne, tenue le 14 juin 2010 à 19h30, en la salle du Conseil de l'édifice Louis-Lepage, au 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Marc Robitaille, et à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

Nathalie Bellavance	Marc Campagna
Daniel L'Espérance	Frédéric Asselin
Marie-Claude Lamarche	Clermont Lévesque
Réal Leclerc	Jean-Luc Labrecque
Denis Poitras	Sylvain Tousignant
Michel Morin	Michel Lefebvre
Paul Asselin	Stéphane Berthe
Marie-Josée Beaupré	Jean-Guy Sénécal

tous formant quorum.

Étaient également présents Monsieur Denis Levesque, directeur général, Monsieur Luc Papillon, directeur général adjoint, et Me Denis Bouffard, greffier.

Le greffier dépose à la table du Conseil les documents énumérés ci-après :

- Le rapport d'embauche des employés temporaires conformément au règlement numéro 41.
- Les procès-verbaux du Comité exécutif des séances tenues les 5, 12, 19, 26 mai et 2 juin 2010.
- Le certificat confirmant que les règlements numéros 442 (décrétant l'acquisition du lot 4 247 502 du cadastre du Québec et pourvoyant au paiement d'une quote-part relative à une entente pour la réalisation de travaux d'installation de conduites d'aqueduc, d'égout domestique, d'égout pluvial et de fondation de rue dans la rue Rodrigue - Projet Ruisseau Noir, phase II) et 472 (renouvellement d'infrastructures dans diverses rues de la ville – PRECO) sont réputés avoir été approuvés par les personnes habiles à voter.

RÉSOLUTION NO : 255-06-2010

PROPOSÉ PAR : Marc Campagna

APPUYÉ PAR : Daniel L'Espérance

QUE la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 256-06-2010

PROPOSÉ PAR : Michel Morin

APPUYÉ PAR : Marie-Josée Beaupré

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que présenté en ajoutant le point 11.1 « Demande à la MRC – révision du schéma d'aménagement » et le point 11.2 « Adoption du règlement numéro 421 – travaux dans le projet Domaine du Parc ».

1. Ouverture de la séance (255-06-2010);
2. Adoption de l'ordre du jour (256-06-2010);
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mai 2010 et des séances extraordinaires des 10 et 31 mai 2010 (257-06-2010);

4. DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE

- 4.1 Autorisation – vente formelle du lot 3 148 918 du cadastre du Québec – suite à la vente pour taxes du 5 novembre 2008 (258-06-2010);
- 4.2 Adoption du règlement 309-1 modifiant les articles 13 et 16 du règlement 309 décrétant des mesures spéciales concernant l'utilisation de l'eau provenant de l'aqueduc municipal (259-06-2010) ;
- 4.3 Avis de motion (règlement # 478) – afin de permettre l'implantation et la construction, à certaines conditions, d'un établissement sur le lot 3 332 573 situé en front du boulevard des Rives, pour des fins de services de garde en garderie (260-06-2010);
- 4.4 Acceptation - promesse de vente en faveur de la Ville – immeuble du 748, rue Saint-Pierre (261-06-2010);
- 4.5 Autorisation de signature – protocole d'entente – MAMROT – aide financière dans le cadre du programme de renouvellement des conduites – dossier numéro 231608 (262-06-2010);
- 4.6 Autorisation - vente du lot 4 608 839 du cadastre du Québec situé sur la rue Fernand-Poitras (parc industriel de la 640, coté ouest) à la cie 6189326 Canada inc. (263-06-2010);
- 4.7 Avis de motion (règlement # 445) - règlement d'emprunt pour rembourser le coût des travaux de reprofilage d'un fossé de drainage des eaux pluviales dans le secteur de la rue du Pressier et le remplacement de ponceaux dans les rues Johanne et Camus – travaux exécutés par la MRC Les Moulins (264-06-2010);

5. TRÉSORERIE

6. GÉNIE ET PROJETS SPÉCIAUX – ENTRETIEN DU TERRITOIRE

- 6.1 Adoption de soumission – travaux d'éclairage routier dans les rues du Rubis, de Cazaux, des Mièges, de Montpellier, de Nîmes et de Versailles – règlements numéros 451, 459 et 460 (265-06-2010);
- 6.2 Adoption de soumission – réaménagement du parc de la Caserne – règlement numéro 353 (266-06-2010);
- 6.3 Adoption de soumission – aménagement du square de la Paruline-Jaune – règlement numéro 464 (267-06-2010);

7. URBANISME

- 7.1 Dérogations mineures (268-06-2010) ;
- 7.2 Plans d'implantation et d'intégration architecturale (269-06-2010) ;
- 7.3 Adoption du second projet de règlement numéro 1001-124 modifiant le règlement de zonage 1001 – augmentation du nombre d'étages maximal et enlèvement des dispositions relatives aux aires d'isolement et à la charte de lotissement applicables aux usages institutionnels de la classe C (utilitaires) dans la zone 8864-95 afin de permettre l'agrandissement du Cégep régional de Lanaudière (270-06-2010) ;
- 7.4 Adoption du premier projet de règlement numéro 1001-113 – agrandissement de la zone commerciale 9564-43 – montée Masson et carré Masson (271-06-2010) ;
- 7.5 Avis de motion – projet de règlement numéro 1001-113 (272-06-2010) ;
- 7.6 Adoption du projet de règlement numéro 1000-019 modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 1000 – ajout d'une nouvelle zone prioritaire de développement pour le secteur Angora et un nouveau lien routier de ce secteur, en conformité avec le schéma d'aménagement (273-06-2010) ;
- 7.7 Avis de motion – projet de règlement numéro 1000-019 (274-06-2010) ;
- 7.8 Adoption du projet de règlement numéro 1001-130 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 – ajustement des zones bornant l'intersection des rues d'Angora et de la Portneuf et d'y adapter les usages (275-06-2010) ;
- 7.9 Avis de motion – projet de règlement numéro 1001-130 (276-06-2010) ;

8. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 8.1 Reconnaissance d'organismes selon la Politique de reconnaissance (277-06-2010);
- 8.2 Autorisation – versement de subvention – organismes du milieu (278-06-2010);
- 8.3 Résolution désignant la salle du 2^e étage de la Maison Bélisle – salle « Aimé-Despatis » (279-06-2010);
- 8.4 Adoption de soumission – aménagement des parcs, programme 2010 – lot 5 – aménagement du stationnement du parc Charles-Bruneau (280-06-2010);

9. RESSOURCES HUMAINES

- 9.1 Autorisation de signature – lettres d’entente – congé de la fête du Canada – Association des employés cadres et des syndicats cols bleus et cols blancs (281-06-2010);

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE

11. AFFAIRES NOUVELLES

- 11.1 Demande à la MRC – révision du schéma d’aménagement (282-06-2010);
11.2 Adoption du règlement numéro 421 – travaux dans le projet « Domaine du Parc » (283-06-2010);

12. PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE

La prochaine séance ordinaire se tiendra à l’édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne, le lundi 12 juillet 2010, à 19 h 30.

13. RÉPONSES AUX QUESTIONS DE LA DERNIÈRE SÉANCE

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE DE LA SÉANCE (284-06-2010)

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 257-06-2010

PROPOSÉ PAR : Marie-Claude Lamarche

APPUYÉ PAR : Michel Lefebvre

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 10 mai 2010 et des séances extraordinaires des 10 et 31 mai 2010 soient adoptés.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 258-06-2010

ATTENDU QUE le 5 novembre 2008, la Ville de Terrebonne a publié un préavis de vente pour défaut de paiement de l’impôt foncier au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Terrebonne sous le numéro 15 732 131 et affectant le lot 3 148 918 du cadastre du Québec ;

ATTENDU QUE le 15 décembre 2008 la Ville de Terrebonne a adjugé ledit immeuble à Gestions Villeneuve inc. et a publié le certificat d'adjudication audit bureau de la publicité des droits sous le numéro 15 860 956 ;

ATTENDU QUE le délai d'un (1) an est expiré et qu'aucun acte de retrait n'apparaît à l'index aux immeubles (articles 524 et 531, *Loi sur les Cités et Villes*) du lot ci-avant mentionné;

ATTENDU QU'il est nécessaire pour l'adjudicataire d'obtenir un acte de vente formelle afin de devenir propriétaire irrévocable de l'immeuble (article 525, *Loi sur les Cités et Ville*);

ATTENDU la recommandation CE-2010-566-REC du Comité exécutif en date du 2 juin 2010;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Réal Leclerc
APPUYÉ PAR Paul Asselin**

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise la vente formelle du lot numéro 3 148 918 du cadastre du Québec à la compagnie Gestions Villeneuve inc.

QUE le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'acte de vente formelle ainsi que tout document afférent nécessaire, s'il y a lieu.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 259-06-2010

PROPOSÉ PAR : Michel Lefebvre

APPUYÉ PAR : Denis Poitras

QUE le règlement modifiant les articles 13 et 16 du règlement numéro 309 décrétant des mesures spéciales concernant l'utilisation de l'eau provenant de l'aqueduc municipal et fixant les périodes d'arrosage, soit adopté sous le numéro 309-1.

Les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 260-06-2010

Le conseiller Stéphane Berthe donne avis de motion à l'effet de présenter pour adoption, à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, un règlement permettant l'implantation et la construction, à certaines conditions, d'un établissement sur le lot 3 332 573 du cadastre du Québec situé en front du boulevard des Rives pour des fins de services de garde en garderie, le tout conformément à la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (L.R.Q., chap. S4.1.1)

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du Conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 261-06-2010

PROPOSÉ PAR : Jean-Luc Labrecque

APPUYÉ PAR : Frédéric Asselin

Suivant la recommandation CE-2010-623-REC du Comité exécutif du 9 juin 2010, le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la promesse de vente de Joseph Mastrocola et Associés inc. de l'immeuble situé au 748, rue Saint-Pierre portant le numéro de lot 2 439 073 du cadastre du Québec pour un montant de 735 000\$, le tout conditionnellement à l'approbation d'un règlement d'emprunt à cet effet.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 262-06-2010

PROPOSÉ PAR : Frédéric Asselin

APPUYÉ PAR : Paul Asselin

Suivant la recommandation CE-2010-618-REC du Comité exécutif en date du 9 juin 2010, le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le protocole d'entente à intervenir avec le Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du Programme de renouvellement des conduites, dossier numéro 231608, concernant les rues suivantes :

Rue Gagnon	de la montée Masson à la rue du Curé-Comtois
Montée Masson	de la rue Saint-Louis à la rue Langlois
Rue Léveillé	de la rue Grenon à la rue Langlois
Rue Monique	de la rue Thérèse à la rue Hélène
Rue Marc	de la rue Samson au chemin Saint-Charles
Rue Luc	de la rue Oscar à la rue Venne
Rue Philias-Mathieu	de la rue Bissonnette à la rue Lavertu.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 263-06-2010

PROPOSÉ PAR : Réal Leclerc

APPUYÉ PAR : Sylvain Tousignant

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise la vente du lot numéro 4 608 839 du cadastre du Québec, situé sur la rue Fernand-Poitras, d'une superficie de 9 663,8 m² (104 023,7 pi²), à la compagnie 6189326 Canada inc., au prix de 0,91\$/pi², plus une somme de 0,09\$/pi² pour le nettoyage du terrain. Les frais inhérents à la vente seront assumés par l'acheteur, le tout suivant la recommandation CE-2010-622-REC du Comité exécutif en date du 9 juin 2010.

QUE le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ledit acte de transfert de propriété et tous les documents y relatifs.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 264-06-2010

Le conseiller Réal Leclerc donne avis de motion à l'effet de présenter pour adoption, à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, un règlement (# 445) ayant pour objet de rembourser le coût des travaux de reprofilage d'un fossé de drainage des eaux pluviales dans le secteur de la rue du Pressier et de remplacement des ponceaux des rues Johanne et Camus, travaux à être exécutés par la MRC Les Moulins, et prévoyant un emprunt n'excédant pas 550,557\$ pour en payer le coût.

RÉSOLUTION NO : 265-06-2010

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions pour des travaux d'éclairage routier dans les rues du Rubis, de Cazaux, des Mièges, de Montpellier, de Nîmes et de Versailles ;

ATTENDU QUE sept (7) soumissions ont été reçues et ouvertes le 26 mai 2010, à savoir :

Lumidaire inc.	346 191,12\$
Néolect inc. / J.L. Le Saux Itée	361 101,80\$
Pierre Brossard Itée	375 438,03\$
Chagnon (1975) Itée	383 221,91\$
JNA Leblanc Électrique inc.	397 568,35\$
Fine Pointe Tech inc.	404 448,17\$
Électricité Pierre Marchand inc.	426 689,90\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Lumidaire inc. s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 27 mai 2010 par M. Claude Monette, ingénieur de la firme Nacev Consultants inc. ;

ATTENDU la recommandation CE-2010-576-REC du Comité exécutif en date du 2 juin 2010;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Paul Asselin
APPUYÉ PAR Clermont Lévesque**

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la compagnie **LUMIDAIRE INC.**, datée du 26 mai 2010, pour des travaux d'éclairage routier dans les rues du Rubis, de Cazaux, des Mièges, de Montpellier, de Nîmes et de Versailles, pour un montant de 306 703,11\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds des règlements numéros 451, 459 et 460.

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2010-0155 émis par l'assistant-trésorier soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 266-06-2010

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour le réaménagement du parc de la Halte Routière (SOU-2010-82);

ATTENDU QUE neuf (9) soumissions ont été reçues et ouvertes le 25 mai 2010 à 11h01, à savoir :

Les Asphaltes J. Dumont inc.	151 971,10\$
Aménagement Pavatech	196 117,15\$
Entreprise Pavage Dion inc.	210 554,14\$
R. Racicot ltée	214 638,06\$
Les Entrepreneurs Bucaro inc. (<i>non conforme</i>)	216 623,21\$
Valgeau inc.	220 955,24\$
Paysagiste S. Forget inc.	240 000,01\$
Transport & Excavation Mascouche inc.	294 688,84\$
Terrassement Limoges & Fils (<i>non conforme</i>)	361 695,56\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Les Asphaltes J. Dumont inc. s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 26 mai 2010 par M. René Dumont, architecte paysagiste senior et chef d'équipe de la firme Plania;

ATTENDU également le rapport daté du 1^{er} juin 2010 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire;

ATTENDU la recommandation CE-2010-611-REC du Comité exécutif en date du 9 juin 2010;

Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR **Clermont Lévesque**
APPUYÉ PAR **Jean-Guy Sénécal**

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la compagnie **LES ASPHALTES J. DUMONT INC.**, datée du 25 mai 2010, pour le réaménagement du parc de la Halte Routière, pour un montant de 134 636,63\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 353.

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2010-0157 émis par le trésorier soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 267-06-2010

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'aménagement du square de la Paruline-Jaune (SOU-2010-81) ;

ATTENDU QUE neuf (9) soumissions ont été reçues et ouvertes le 1^{er} juin 2010 à 11h11, à savoir :

Les Entrepreneurs Bucaro inc.	334 783,47\$
R. Racicot ltée	340 402,81\$
Aménagement Pavatech	348 704,68\$
Les Terrassements Multi-Paysages inc.	350 672,42\$
Paysagiste Promovert inc.	355 691,37\$
Valgeau inc.	367 387,44\$
Transport & Excavation Mascouche inc.	401 328,19\$
Paysagiste S. Forget inc.	438 556,83\$
9114-5698 Québec inc.	444 259,23\$
Aménagement Sud-Ouest	

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Les Entrepreneurs Bucaro inc. s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 2 juin 2010 par M. René Dumont, architecte paysagiste senior et chef d'équipe de la firme Plania;

ATTENDU également le rapport daté du 2 juin 2010 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

ATTENDU la recommandation CE-2010-610-REC du Comité exécutif en date du 9 juin 2010;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Guy Sénécal
APPUYÉ PAR Stéphane Berthe**

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la compagnie **LES ENTREPRENEURS BUCARO INC.**, datée du 1^{er} juin 2010, pour l'aménagement du square de la Paruline-Jaune, pour un montant de 296 596,65\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 464.

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2010-0160 émis par le trésorier soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 268-06-2010

ATTENDU les demandes déposées par les requérants dans le cadre du règlement relatif aux dérogations mineures;

ATTENDU les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU QU'il y a lieu de donner suite à ces recommandations;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Nathalie Bellavance
APPUYÉ PAR Marc Campagna**

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme présentées comme suit :

**1. D10-0983 / 4235, rue Fafard / Francis Soucy
Lot 1 946 925 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal autorise l'augmentation, pour la construction d'un abri d'auto permanent à une habitation unifamiliale, de la superficie maximale à 53,5 mètres carrés au lieu de 35 mètres carrés.

**2. D10-0960 / 10,360, rue Renaud / Maxime Doyon
Lot 1 889 616 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal autorise la réduction, pour l'ajout d'un garage attenant à une résidence unifamiliale, de la marge avant secondaire à 2,70 mètres au lieu de 4,5 mètres.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 269-06-2010

ATTENDU les demandes présentées par les requérants dans le cadre du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme concernant ces demandes telles qu'elles sont plus amplement énoncées au procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 13 et du 27 mai 2010;

ATTENDU QU'il y a lieu de donner suite à ces recommandations;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Marc Campagna
APPUYÉ PAR Réal Leclerc**

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme du 13 et du 27 mai 2010 et adopte à l'égard de chacune d'elles les recommandations de PIIA énumérées aux points 1 à 66 suivants :

**1. D10-0959 / 10 360, rue Renaud / Maxime Doyon
Lot 1 889 616 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte le plan réalisé par Plans Design pour un agrandissement résidentiel.

2. **D10-1289 / 3019, rue de Montpellier / Constructions Martin Cousineau
Lot 4 397 678 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale, tel que soumis par le demandeur.

3. **D10-1403 / 99, rue de Versailles / Constructions Martin Cousineau
Lot 4 397 692 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale, tel que soumis par le demandeur.

4. **D10-1137 / 100, rue de Versailles / Sylco Construction inc.
Lot 4 397 695 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte la proposition déposée par le demandeur pour la construction d'une habitation unifamiliale.

5. **D10-1453 / 199, rue de Lavours / Construction Serge Rheault inc.
Lot 4 028 300 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale, tel que soumis par le demandeur.

6. **D10-1496 / 254, rue de Lavours / Jonathan Marcoux
Lot 4 028 256 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale, tel que soumis par le demandeur.

7. **D10-1242 / 712, rue du Rubis / Construction Médiane inc.
Lot 4 310 024 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte la proposition déposée par le demandeur pour la construction d'une habitation unifamiliale.

8. **D10-1355 / 37, rue du Sanctuaire / Luc Théroux
Lot 3 665 059 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale, tel que soumis par le demandeur.

9. **D10-1187 / 3641, avenue des Roseaux / Habitations Clo-Bel inc.
Lot 4 139 234 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale, tel que soumis par le demandeur.

10. **D10-1469 / 1331, rue de l'Abricotier / Les Constructions Lacourse
Lot 3 988 959 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale avec logement de type « uniplex », tel que soumis par le demandeur.

11. **D10-1133 / 1441, rue de l'Abricotier / Groupe Construction Design 450 inc.
Lot 3 988 970 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale, tel que soumis par le demandeur.

12. **D10-1256 / 2700, rue de l'Aubier / Patrice Bond
Lot 4 186 232 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale, tel que soumis par le demandeur.

13. **D10-1478 / 1676, 1678, 1680, rue de l'Avocatier / Habitations des Vignobles inc.
Lots 4 048 048, 4 048 047 et 4 048 046 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant un triplex de condos, tel que soumis par le demandeur.

14. **D10-1118 / 33, rue de Fronsac / Yves Benoit
Lot 4 436 483 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte la demande d'abattage d'arbre(s), telle que formulée par le demandeur.

15. **D10-1476 / 28, rue de Margaux / Raymond Aubut Construction inc.
Lot 4 436 359 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale, tel que soumis par le demandeur, avec le retrait de la lucarne projetée sur la toiture de l'élévation latérale gauche et accepte le plan d'implantation illustrant la préservation des arbres et l'engagement du demandeur à s'y conformer.

16. **D10-0950 / 101, rue de Margaux / Mathieu Charron
Lots 4 436 401 et 4 436 434 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal, pour la construction d'une habitation unifamiliale, accepte :

le plan de construction bonifié par le demandeur, et ce, à la condition suivante (selon le choix du demandeur) :

que la section de clôture projetée en cour avant secondaire soit de type ornemental et renforcée de végétation;

ou

que la cour avant secondaire ne comporte aucune clôture mais uniquement une végétation visant à dissimuler la fondation du bâtiment,

et accepte

le plan d'implantation illustrant la préservation des arbres et l'engagement du demandeur à s'y conformer.

**17. D10-1385 / 107, rue de Margaux / Construction Ri-Mar inc.
Lots 4 436 400 et 4 436 433 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale, tel que soumis par le demandeur, conditionnellement à ce que l'implantation de la propriété soit inversée (nouveau plan d'implantation à déposer avec engagement du demandeur à préserver les arbres matures).

**18. D10-1395 / 119, rue de Margaux / Construction Ri-Mar inc.
Lot 4 436 398 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte les plans suivants :

- le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale, tel que soumis par le demandeur;
- le plan d'implantation illustrant la préservation des arbres et l'engagement du demandeur à s'y conformer.

**19. D10-1055 / 129, rue du Médoc / Justine Leroux
Lot 3 645 735 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte le plan réalisé par Leroux Beaudoin Hurens & Associés inc., pour un agrandissement résidentiel visant l'ajout d'une pièce habitable au-dessus du garage.

**20. D10-1387 / 1259, rue Brière / Simonne Vendette
Lot 2 916 046 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte la proposition déposée par la requérante pour le remplacement de fenêtre en façade d'une habitation unifamiliale.

**21. D10-1117 / 1326, rue du Curé-Gervais / Christian Normand
Lot 2 916 321 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte la proposition déposée par le demandeur pour la construction d'une habitation unifamiliale.

**22. D10-1322 / 57, rue Laurier / Chantal Deslongchamps
Lot 2 441 950 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal *refuse*, pour l'installation d'une clôture en cour arrière et latérale, la proposition déposée par le demandeur, et ce, en fonction de l'article 24 du règlement de PIIA # 1005, lequel stipule l'importance de préserver les caractéristiques générales et les particularités du milieu physique du paysage architectural et du cadre paysager de chacun des ensembles constitutifs du Vieux-Terrebonne.

**23. D09-3097 / 203, rue Saint-André / Pierre Lizotte
Lot 2 441 868 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte, partiellement, le plan de rénovation et d'agrandissement réalisé par Forme Studio Morand Émond, architectes, et ce, pour la seule portion existante du bâtiment (à l'exclusion des phases d'agrandissement assujetties à l'adoption d'une modification réglementaire).

**24. D10-1154 / 212, rue Saint-André / Jean St-Yves
Lot 2 441 835 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte la proposition formulée par le demandeur pour le remplacement des fenêtres de façade.

**25. D10-1493 / 772, rue Saint-Antoine / Benoit Parent
Lot 2 442 063 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une remise, tel que soumis par le demandeur.

**26. D10-1410 / 933, rue Saint-Antoine / Yolande Dumas
Lot 2 442 152 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant un cabanon, tel que soumis par le demandeur.

**27. D10-1445 / 996, rue Saint-Antoine / Pierre Marchand
Lot 2 442 211 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte la proposition déposée par le demandeur pour l'installation d'une clôture en cour avant, et ce, sans panneaux permanents et amovibles.

**28. D10-0812 / 664, rue Saint-François-Xavier / Nathalie Gauthier
Lot 2 441 918 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal abroge le point 26 de la résolution 2010-05-240 (la recommandation du CCU du 13 mai 2010 aurait dû indiquer que le dossier était reporté) et le remplace par la recommandation mentionnée au CCU du 27 mai 2010, à savoir :

« **QUE** le Conseil municipal accepte le devis descriptif du demandeur pour l'installation d'une clôture et la pose d'un garde-corps avec porte d'accès à même une galerie, et ce, conditionnellement au dépôt et à la validation d'une proposition bonifiée pour la section de clôture donnant front à la rue Saint-François-Xavier ».

- 29. D10-1360 / 820, rue Saint-François-Xavier / Créations & Enseignes Robert 2010
Lot 2 439 031 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte la proposition déposée par Créations & Enseignes Robert 2010.

- 30. D10-0817 / 511, rue Saint-Jean-Baptiste / Carole Marin
Lot 4 388 817 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte la proposition déposée par la requérante pour la modification de la galerie avant et de la galerie arrière et l'installation d'une nouvelle clôture en cour arrière et en cour latérale, et ce, conditionnellement au dépôt et à la validation d'une proposition bonifiée pour la section de clôture projetée dans la cour avant secondaire donnant front à la rue Chartrand.

- 31. D10-0832 / 511, rue Saint-Jean-Baptiste / Carole Marin
Lot 4 388 817 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal autorise l'abattage de quatre (4) arbres situés en cour arrière de la propriété, tel que déposé par la requérante.

- 32. D10-1362 / 960, rue Saint-Louis / Charles Malenfant
Lot 2 438 868 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte la proposition déposée par le demandeur pour la rénovation de la toiture pour une habitation unifamiliale.

- 33. D10-1285 / 655, rue Saint-Pierre / Lise Renaud
Lot 2 441 919 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte la proposition déposée par la requérante pour l'installation d'une clôture en cour latérale.

- 34. D10-0521 / 450, rue Théberge, suite 100 / Les Constructions Beaudoin Dubois
Lot 4 203 255 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal, pour la construction de deux (2) bâtiments multifamiliaux 6 logements, accepte les plans suivants :

- le plan projet d'implantation et plan d'architecture, tels que déposés par Gaétan Dallaire, architecte;
- le plan concept d'aménagement paysager, tel que déposé par Les Serres Beaulieu, maître paysagiste;

et ce, conditionnellement à la réalisation, pour l'ensemble du site, du réaménagement des espaces de stationnement ainsi que des aménagements paysagers, tels que prévus à l'engagement du demandeur.

**35. D10-1290 / 2243, chemin Saint-Charles / Daniella Pala
Lots 1 945 566 et 2 888 574 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte la proposition d'abattage d'un (1) arbre situé en cour arrière de la propriété, telle que déposée par la requérante.

**36. D10-0583 / 1480, côte de Terrebonne / Claude Ippersiel
Lot 2 921 656 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte la proposition déposée par la requérante pour le remplacement des fenêtres et l'agrandissement d'un balcon en cour arrière pour une habitation unifamiliale.

**37. D10-1216 / 1000, montée des Pionniers, suite 100 /
Enseignes J.M inc.
Lot 3 770 992 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte la proposition réalisée par Enseignes J.M inc. pour l'installation de deux (2) enseignes sur socle, et ce, conditionnellement à ce que l'affichage à même ces enseignes soit distribué uniformément entre les divers commerçants (un commerce par bandeau d'affichage) et refuse, pour l'installation de deux (2) enseignes directionnelles, la proposition produite par Enseignes J.M inc., et ce, compte tenu de l'article 297 du règlement de PIIA # 1005, lequel stipule que les enseignes doivent s'intégrer et s'harmoniser à l'architecture du bâtiment.

**38. D10-1351 / 314, montée des Pionniers / Corpo Design
Lots 3 523 183, 3 523 184, 3 523 185, 3 523 186 et
3 523 187 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte le plan technique démontrant un projet d'affichage, tel que soumis par le demandeur.

**39. D10-0423 / 1224, rue Yves-Blais / Promutuel Lanaudière
Lot 3 419 739 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte le plan technique démontrant un projet d'installation d'enseignes, tel que soumis par le demandeur.

**40. D10-1390 / 3000, rue des Bâtisseurs / Enseignes Barbo
Lot 3 440 541 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte le plan technique démontrant un projet d'affichage, tel que soumis par le demandeur.

- 41. D10-1016 / 2460, boulevard des Entreprises / Architecte Duquette
Lot 3 148 890 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte la proposition produite par Architecte Duquette, pour la construction d'un bâtiment industriel, conditionnellement au dépôt et à la validation d'un plan de paysagement détaillé.

- 42. D10-0798 / 585, rue Fernand-Poitras / 6189326 Canada inc.
Lot 3 440 313 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte la proposition dessinée par Tremblay L'Écuyer, architectes, pour l'agrandissement d'un bâtiment industriel, conditionnellement au dépôt et à la validation d'un plan d'aménagement détaillé.

- 43. D10-1428 / 30, J.-S. Archambault # 301 / André Grenier
Lots 2 443 742, 2 443 710, 2 443 737, 3 688 465 et
3 688 466 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal, en remplacement du point # 12 de la résolution municipale # 288-06-2006, autorise la construction de solarium en cour arrière à même le balcon existant pour les 30, 40 et 50, boulevard J.-S. Archambault et les 1205 et 1215, rue des Berges, conformément au devis technique soumis par Richard Solarium.

- 44. D10-1326 / 2175, rue d'Anvers / Marcel Trudel
Lot 2 122 543 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte la proposition déposée par le demandeur pour la construction d'un garage détaché.

- 45. D10-1516 / 4870, rue Armand / Manon Morel
Lot 1 888 146 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant un garage détaché, tel que soumis par le demandeur.

- 46. D10-1238 / 4351, rue de Beaubassin / Yan Tardif
Lot 2 438 773 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal abroge le point 31 de la résolution 2010-05-240 (la recommandation du CCU du 13 mai 2010 aurait dû indiquer que le dossier était reporté) et le remplace par la recommandation mentionnée au CCU du 27 mai 2010, à savoir :

« **QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant un projet d'agrandissement, tel que soumis par le demandeur ».

**47. D10-0681 / 920, rue de Bourg-Louis / Créaplan
Lot 2 121 105 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte le plan visant l'ajout d'un garage avec pièces habitables au-dessus, réalisé par Martin Bastille, technologue.

**48. D10-1368 / 275, rue de Briançon / Construction Voyer inc.
Lot 3 849 868 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale, tel que soumis par le demandeur.

**49. D10-1292 / 267, rue Cartier / Marcel Pépin
Lot 1 950 744 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant un projet d'agrandissement, tel que soumis par le demandeur.

**50. D10-0736 / 16, rue de Cazaux / Alain Ratelle
Lot 4 206 004 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte le devis descriptif soumis par le demandeur pour la construction d'un mur de soutènement.

**51. D10-1092 / 1560, place du Copal / Dave Jobin
Lots 3 418 515 et 3 418 525 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte le plan d'agrandissement bonifié pour un agrandissement résidentiel visant l'ajout d'un étage, et ce, conditionnellement au dépôt et à la validation d'un plan de construction corrigé, lequel démontre les bonifications apportées par rapport au plan initialement déposé et accepte le plan soumis par le demandeur pour la construction d'un garage isolé.

**52. D10-1338 / 605, rue du Creusot / Yves Loiselle
Lot 2 921 209 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant un projet d'agrandissement, tel que soumis par le demandeur.

**53. D10-1324 / 564, avenue des Grands-Prés / Patrice
Daunais
Lot 3 895 685 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale, tel que soumis par le demandeur.

**54. D10-1306 / 629, avenue des Grands-Prés / Gestion Mym
Lot 3 895 735 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale, tel que soumis par le demandeur.

- 55. D10-1311 / 665, avenue des Grands-Prés / Gestion Mym
Lot 3 895 729 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale, tel que soumis par le demandeur.

- 56. D10-1528 / 107, rue du Havre / Gilbert Allard
Lot 3 093 141 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant un projet d'agrandissement, tel que soumis par le demandeur.

- 57. D10-0750 / rue Hector-Chartrand / Marie-Claude Breton
Lot 2 920 051 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale, produit par la demanderesse.

- 58. D10-0751 / rue Hector-Chartrand / Marie-Claude Breton
Lot 2 920 051 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte le plan visant l'ajout d'un garage détaché, réalisé par la demanderesse.

- 59. D10-1334 / 3501, croissant du Lupin / Amélie Bonin
Lot 1 890 831 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant un garage détaché, tel que soumis par le demandeur.

- 60. D10-1151 / 2325, rue Marie-Jeanne-Lauzon / Benoit
Gauthier
Lot 2 123 896 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte la proposition déposée par le demandeur pour la construction d'un garage détaché.

- 61. D10-1440 / 800, rue de Maskinongé / François Maheu
Lot 2 442 511 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant un garage détaché, tel que soumis par le demandeur.

- 62. D10-1157 / 581, rue Piché / Carol Fortin
Lot 2 916 648 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte la proposition soumise par le demandeur pour la construction d'un garage détaché.

**63. D10-1088 / 3295, boulevard de la Pinière / Services de Garde Le Petit Gamin
Lot 2 400 820 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte, pour l'agrandissement d'un stationnement d'un CPE :

- le plan projet d'implantation (minute : 7809) réalisé par Jacques Blain, arpenteur-géomètre;
- la proposition d'aménagements paysagers soumise par le demandeur.

**64. D10-1181 / 3855, rue Raymond / Jean-Maurice Céré
Lot 2 919 161 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte le plan visant l'agrandissement en cour latérale de la résidence, réalisé par Créaplan.

**65. D10-1321 / 760, chemin Saint-Roch / Claude Duguay
Lots 4 206 679 et 4 206 680 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale, tel que soumis par le demandeur.

**66. D10-1308 / 6721, rue Yannick / Deny Brouillard
Lot 1 886 786 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant un garage détaché, tel que soumis par le demandeur.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 270-06-2010

PROPOSÉ PAR : Michel Morin

APPUYÉ PAR : Marie-Josée Beaupré

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le second projet de règlement numéro 1001-124 modifiant le règlement de zonage numéro 1001, tel que modifié par le règlement 1001-006, afin de permettre l'agrandissement du Cégep régional de Lanaudière (augmentation du nombre d'étages maximal autorisé dans la zone 8864-95 et enlèvement des dispositions relatives aux aires d'isolement et à la charte de lotissement applicables aux usages institutionnels de la classe C « Utilitaires »).

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 271-06-2010

PROPOSÉ PAR : Sylvain Tousignant

APPUYÉ PAR : Michel Lefebvre

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le premier projet de règlement numéro 1001-113 modifiant le règlement de zonage numéro 1001, afin de permettre l'agrandissement de la zone commerciale 9564-43, montée Masson et carré Masson.

QUE l'assemblée publique de consultation relativement à ce projet de règlement se tienne à la salle des séances du Conseil lors de sa séance extraordinaire du 12 juillet 2010 à 19h30.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 272-06-2010

Le conseiller Sylvain Tousignant donne avis de motion à l'effet de présenter un règlement modifiant le règlement de zonage 1001, afin de permettre l'agrandissement de la zone commerciale 9564-43, montée Masson et carré Masson, à une séance subséquente, soit ordinaire ou extraordinaire.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du Conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 273-06-2010

PROPOSÉ PAR : Sylvain Tousignant

APPUYÉ PAR : Frédéric Asselin

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le projet de règlement numéro 1000-019 modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 1000, afin d'ajouter une nouvelle zone prioritaire de développement pour le secteur Angora et d'ajouter, également, un nouveau lien routier reliant le secteur Angora de Terrebonne à l'avenue Esplanade à Mascouche en concordance avec le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins et modifié par le règlement numéro 97-29 (secteur Angora).

QUE l'assemblée publique de consultation relativement à ce projet de règlement se tienne à la salle des séances du Conseil lors de sa séance extraordinaire du 12 juillet 2010 à 19h30.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 274-06-2010

Le conseiller Sylvain Tousignant donne avis de motion à l'effet de présenter un règlement modifiant le règlement de plan d'urbanisme 1000, afin d'ajouter une nouvelle zone prioritaire de développement pour le secteur Angora et d'ajouter, également, un nouveau lien routier reliant le secteur Angora de Terrebonne à l'avenue Esplanade à Mascouche en concordance avec le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins et modifié par le règlement numéro 97-29 (secteur Angora), à une séance subséquente, soit ordinaire ou extraordinaire.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du Conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 275-06-2010

PROPOSÉ PAR : Sylvain Tousignant

APPUYÉ PAR : Frédéric Asselin

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le premier projet de règlement numéro 1001-130 modifiant le règlement de zonage numéro 1001, afin d'ajuster les zones bornant l'intersection des rues d'Angora et de la Portneuf et d'y adapter les usages.

QUE l'assemblée publique de consultation relativement à ce projet de règlement se tienne à la salle des séances du Conseil lors de sa séance extraordinaire du 12 juillet 2010 à 19h30.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 276-06-2010

Le conseiller Sylvain Tousignant donne avis de motion à l'effet de présenter un règlement modifiant le règlement de zonage 1001, afin d'ajuster les zones bornant l'intersection des rues d'Angora et de la Portneuf et d'y adapter les usages, à une séance subséquente, soit ordinaire ou extraordinaire.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du Conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 277-06-2010

ATTENDU l'adoption par le Conseil municipal, le 13 décembre 2004, de la Politique de reconnaissance aux organismes;

ATTENDU QUE les organismes suivants ont manifesté le désir d'être reconnus par la municipalité et ont répondu avec satisfaction aux exigences demandées en complétant le formulaire et en fournissant les documents demandés;

**En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR Marie-Claude Lamarche
APPUYÉ PAR Jean-Guy Sénécal**

QUE le Conseil municipal reconnaît pour un (1) an, soit du 14 juin 2010 au 13 juin 2011, les organismes suivants à titre de partenaire de l'action communautaire sur le territoire de la municipalité :

Association de hockey mineur de Terrebonne	Groupe B
Association de softball mineur Lachenaie La Plaine Terrebonne	Groupe B
Comité de Loisirs Georges VI	Groupe B
Organisation hockey féminin Lanaudière	Groupe B
Albatros 14	Groupe D
Association québécoise de la dysphasie région Lanaudière	Groupe D
Dianova Canada	Groupe G
Cercle Marguerite de Provence	Groupe E
Chevaliers de Colomb de Lachenaie – Conseil 12460	Groupe E
Chevaliers de Colomb de Terrebonne – Conseil 3483	Groupe E
Club Optimiste de Terrebonne	Groupe E
Les rentiers de La Plaine	Groupe F
Association moto tourisme région de Terrebonne	Groupe G
Badminton La Plaine	Groupe G
Garde paroissiale St-Louis de Terrebonne	Groupe G
Les amis de la photo	Groupe G
Les Créations Bliz – Arts	Groupe G

En vertu de cette reconnaissance, les organismes pourront bénéficier des services prévus dans les Politiques de soutien à la vie associative.

QU'un certificat de reconnaissance soit émis conformément à la Politique de reconnaissance aux organismes.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 278-06-2010

ATTENDU l'adoption par le Conseil municipal, lors de sa séance du 13 décembre 2004, de la « Politique de reconnaissance et politiques de soutien à la vie associative » ;

ATTENDU le dépôt du procès-verbal du comité de travail concernant la politique municipale de soutien financier aux organismes du milieu daté du 19 mai 2010 ;

ATTENDU la recommandation CE-2010-556-REC du Comité exécutif en date du 26 mai 2010;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Marc Campagna
APPUYÉ PAR Denis Poitras**

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne accorde une subvention aux organismes suivants :

Organismes	\$
Café de rue Terrebonne Projet Pairs-aidants	1 000
Maison des jeunes Terrebonne Rénovations	3 500
Télévision régionale des Moulins Achat de matériel - micros	741
Dianova 20 ^e anniversaire	500
MOMS Rallye parent-enfant	300

QUE lesdits montants soient pris à même les fonds du poste budgétaire numéro 02-790-00-910.

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2010-0144 émis par l'assistant-trésorier soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 279-06-2010

ATTENDU QUE la Maison Bélisle, espace culturel et touristique ouvert à tous, où histoire, animations et expositions parviennent à se réunir à travers de nombreuses activités qui sont offertes à la population tout au long de l'année, deviendra au printemps 2011, un centre d'interprétation de l'histoire de la Ville de Terrebonne;

ATTENDU QUE dans ce contexte, la SODECT recommande de nommer la salle au 2^e étage la salle « Aimé-Despatis »;

ATTENDU la recommandation CE-2010-554-REC du Comité exécutif en date du 26 mai 2010;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Luc Labrecque
APPUYÉ PAR Marie-Josée Beaupré**

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne, en accord à la demande de la SODECT, nomme la salle du 2^e étage de la Maison Bélisle, la salle « Aimé-Despatis ».

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 280-06-2010

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions pour l'aménagement des parcs, programme 2010 – lot 5 – aménagement du stationnement du parc Charles-Bruneau ;

ATTENDU QUE six (6) soumissions ont été reçues et ouvertes le 31 mai 2010, à savoir :

Transport & Excavation Mascouche inc.	161 306,95\$
Paysagiste S. Forget inc.	175 709,89\$
Les Asphaltes J. Dumont inc.	175 813,15\$
Pavage des Moulins inc.	184 726,48\$
Entrepreneurs Bucaro inc.	189 782,38\$
Entreprise de Pavage Dion inc.	191 994,96\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Transport & Excavation Mascouche inc. s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 31 mai 2010 par M. Yvon Duhaime, ingénieur de la firme Nacev Consultants inc. ;

ATTENDU la recommandation CE-2010-581-REC du Comité exécutif en date du 2 juin 2010;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Michel Lefebvre
APPUYÉ PAR Stéphane Berthe**

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la compagnie **TRANSPORT & EXCAVATION MASCOUCHE INC.** pour l'aménagement des parcs, programme 2010 – lot 5 – aménagement du stationnement du parc Charles-Bruneau, pour un montant de 142 907,60\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 435.

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2010-0156 émis par le trésorier soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 281-06-2010

PROPOSÉ PAR : Nathalie Bellavance

APPUYÉ PAR : Réal Leclerc

Suivant la recommandation CE-2010-226-REC du Comité exécutif relative au congé de la Fête du Canada du 1^{er} juillet 2010, le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise la signature, par le greffier ou l'assistant-greffier et le maire ou le maire suppléant, des lettres d'entente suivantes :

2010-01	L'Association des employés cadres de la Ville de Terrebonne inc.;
2010-04	Syndicat Canadien de la Fonction Publique, section locale 2326 (cols blancs);
2010-04	Syndicat Canadien de la Fonction Publique, section locale 1009 (cols bleus).

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 282-06-2010

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement révisé de remplacement de la MRC Les Moulins prévoit des affectations pour l'ensemble du territoire;

ATTENDU QUE dans le schéma d'aménagement actuellement en vigueur, une stratégie de déploiement de l'offre en matière industrielle avait été mise de l'avant par la Ville de Terrebonne;

ATTENDU QUE des négociations ont cours depuis quelques années entre la Ville de Terrebonne et les représentants du ministère de la Défense nationale aux fins de développer un concept industriel orienté vers le capital humain (employee's oriented);

ATTENDU QUE ces négociations s'avèrent infructueuses et qu'en ce sens, la Ville de Terrebonne abandonne tout projet industriel sur ces terrains;

ATTENDU QUE la conséquence de cette situation est la rupture de stock dans l'offre industrielle sur le territoire de la ville de Terrebonne;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne, dans une perspective de développement durable, veut maintenir et accroître le nombre d'emplois de qualité offerts sur le territoire;

ATTENDU QUE cette situation impose de revoir la stratégie industrielle sur l'ensemble du territoire de Terrebonne;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Luc Labrecque
APPUYÉ PAR Frédéric Asselin**

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne demande à la MRC Les Moulins de revoir, à sa séance du 22 juin 2010, certains éléments du schéma d'aménagement révisé de remplacement, et ce, dans le sens des orientations plus amplement décrites dans un document à être préparé par la firme Plania.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 283-06-2010

PROPOSÉ PAR : Jean-Guy Sénécal

APPUYÉ PAR : Stéphane Berthe

QUE le règlement décrétant des travaux de construction de bordures, de trottoirs, de pavage, d'éclairage et d'aménagement paysager dans le projet domiciliaire « Domaine du Parc » et prévoyant un emprunt au montant de 2 282 000\$, soit adopté sous le numéro 421.

Lecture faite.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 284-06-2010

PROPOSÉ PAR : Marie-Josée Beaupré

APPUYÉ PAR : Marie-Claude Lamarche

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉ

Maire

Greffier
